

**Conseil de Communauté**

***Compte rendu succinct***

Affiché au siège de la  
C.A.G.B. le : 27/06/03

**Séance du 20 juin 2003**  
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs

Visé par :  
Le Directeur Général,  
Jean-Paul VOGEL

**PRESENCE**

- **liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 20 juin 2003 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

**Commission n°1 : finances et personnel**

**Finances :**

**↳ R 1.1.1 - Compte administratif 2002 - Budget principal et budget annexe transports :**

**1. Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) - Budget principal**

<b>BUDGET PRINCIPAL 2002.</b>		
<i>Avec reports</i>	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
<b>SERVICES OPERATIONNELS</b>		
Administration générale	2 934 020,45	22 160,41
Incendie	6 426 178,81	
Collèges	345 677,43	
Equipements culturels et sportifs	205 935,92	
Habitat	535 925,61	39 166,92
Politique de la ville	0,00	
SYBERT	2 288 869,27	353 678,07

Environnement	23 825,08	
Transports	1 371 092,26	186 974,24
Subvention d'équilibre	5 750 000,00	
Voirie et stationnement	2 766 595,31	
Aménagement	351 028,51	80 249,30
Projet d'agglomération	178 457,98	
Tourisme	145 479,13	
Economie	4 214 757,84	122 647,11
<b>Sous total services opérationnels</b>	<b>27 537 843,60</b>	<b>804 876,05</b>
Résultat N-1	3 069 089,50	4 586 370,90
FCTVA		116 000,00
Emprunt		0,00
Charges financières et ICNE	970 610,49	31 034,58
Fiscalité et compensation		45 733 615,62
DGF		7 475 881,25
Autres charges et produits	6 866,92	17 110,15
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>4 046 566,91</b>	<b>57 960 012,50</b>
ACTP <sup>1</sup>	24 911 248,16	110 131,32
DSC 2002 + DIE (2001)	2 358 697,32	
<b>Sous total des versements aux communes</b>	<b>27 269 945,48</b>	<b>110 131,32</b>
<b>TOTAL</b>	<b>58 854 355,99</b>	<b>58 875 019,87</b>

## 2. Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) - Budget annexe

BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2002.		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe Transports	31 348 256,08	25 067 380,34
Emprunt		1 067 143,12
Subvention d'équilibre		5 750 000,00
Reprise du résultat 2001	45 270,86	619 278,27
<b>TOTAL</b>	<b>31 393 526,94</b>	<b>31 436 658,61</b>

## 3. Les opérations d'ordre - budget principal et budget annexe transport - total budget

OPERATIONS D'ORDRE		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
BUDGET PRINCIPAL		
Dotations aux amortissements	204 236,15	204 236,15
Clôture du budget SM TGB	561 072,08	561 072,08
Mise à disposition du SDIS	320 625,83	320 625,83
Transfert de charges	4 925 850,20	4 925 850,20
<b>TOTAL</b>	<b>6 011 784,29</b>	<b>6 011 784,29</b>
BUDGET ANNEXE TRANSPORT		
Transfert patrimoine SM TGB	174 577,80	174 577,80
Dotations aux amortissements	2 561 972,62	2 561 972,62
<b>TOTAL</b>	<b>2 736 550,42</b>	<b>2 736 550,42</b>

NB : les ICNE sont les intérêts courus non échus et le FCTVA est le fonds de compensation de la TVA.

Après que le Conseil de Communauté ait procédé à la désignation de M. Gabriel Baulieu, comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif, M. le Président se retire de la salle des séances pour la mise au vote. A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le compte administratif 2002, tant en budget principal qu'en budget annexe, sous réserve de l'édition du compte de gestion.

<sup>1</sup> ACTP : Attribution de compensation de TP

## ↳ R 1.1.2 - Compte de gestion 2002 du comptable et affectation du résultat 2002 :

### 1. **Compte de gestion 2002 du comptable**

Il a été vérifié que le receveur a tenu compte de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures au titre de l'exécution du budget 2002 de la C.A.G.B.

### 2. **Affectation du résultat 2002.**

#### - **Budget principal**

Budget principal	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	51 703 761,36	10 093 289,42
Déficit d'investissement N-1		3 069 089,50
Recettes	57 597 598,79	2 702 834,47
Excédent de fonctionnement N-1		4 586 370,90
RESULTAT PAR SECTION	+ 5 893 837,43	- 5 873 173,55
RESULTAT TOTAL (excédent)	20 663,88	

Le compte administratif de l'ordonnateur est conforme au compte de gestion établi par le Trésorier Principal qui transcrit les opérations comptables sous la forme d'un bilan.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide, dans le cadre du budget principal, l'affectation de l'excédent de fonctionnement, 5 893 837,43 €, en totalité en recettes d'investissement afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement, 5 873 173,55 € et générer un complément de financement de 20 663,88 €.

#### - **Budget annexe transports.**

Budget principal	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	29 579 758,51	4 505 047,99
Déficit d'investissement N-1		45 270,86
Recettes	29 592 574,33	3 961 356,43
Excédent de fonctionnement N-1		619 278,27
RESULTAT PAR SECTION	+ 12 815,82	+ 30 315,85
RESULTAT TOTAL (excédent)	43 131,67	

Le compte administratif de l'ordonnateur est conforme au compte de gestion établi par le Trésorier Principal qui transcrit les opérations comptables sous la forme d'un bilan.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide, dans le cadre du budget annexe transport, l'affectation de l'excédent de fonctionnement, 12 815,82 €, en totalité en recettes d'investissement afin de compléter l'excédent d'investissement, 30 315,85 € et permettre une réduction du besoin de financement par emprunt prévisionnel de la section d'investissement de 43 131,67 €.

## ↳ R 1.1.3 - Prise en charge financière des coûts de fonctionnement des déchetteries :

Ce rapport est ajourné.

## ↳ R 1.1.4 - Budget supplémentaire 2003 :

Le budget supplémentaire 2003 expose la reprise des résultats 2002 dans le budget 2003, l'ouverture de comptes nécessaires aux avances de trésorerie au PLIE, les opérations de transfert de patrimoine dans le cadre de la gestion de la pépinière de Palente, la prise en compte du remboursement des frais de déchetteries hors SYBERT à des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, l'enregistrement du montant notifié de DGF et de FDTP (fonds départemental de péréquation de la TP) et un virement de crédit.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la proposition de budget supplémentaire 2003.

#### **☛ R 1.1.5 - Complément au règlement des garanties d'emprunt de la C.A.G.B. :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les modalités complémentaires proposées au règlement des garanties par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon afin de pouvoir répondre favorablement à certaines demandes des communes dans des domaines touchant l'intérêt communautaire :

- préciser que dans le domaine de la construction de logements sociaux, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pourra apporter sa garantie à hauteur de 100 % sur la périphérie et 50 % sur la Ville de Besançon, sur les emprunts concernant le foncier finançant les acquisitions foncières
- indiquer que dans le cas particulier des financements de logements sociaux publics, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pourra renoncer au bénéfice de la discussion, les biens construits étant insaisissables.

#### **Personnel :**

#### **☛ R 1.2.1 - Régime d'astreinte des contrôleurs transports :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le régime d'astreinte des contrôleurs transport du samedi 8 h au dimanche 8 h
- le versement d'une indemnité aux agents concernés d'un montant de 32,78 € par samedi
- l'inscription des crédits nécessaires au budget

#### **☛ R 1.2.2 - Création d'un poste de secrétariat pour le conseil de développement participatif et le contrat d'agglomération :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la création d'un poste de secrétaire (adjoint ou agent administratif) pour le conseil de développement participatif et le contrat d'agglomération
- d'autoriser M. le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire les dépenses au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales, consécutives à ce recrutement.

#### **☛ R 1.2.3 - Contrat groupe avec la Mutuelle Nationale Territoriale :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le contrat groupe avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

### **Commission n°4 : transports et déplacements**

#### **☛ R 4.1 - Extension d'Evolis Ville - proposition technique et financière :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les modalités techniques et financières de l'extension du service PMR EVOLIS Ville ;
- autorise M. le Président à engager les procédures de consultation et signer les avenants nécessaires à la mise en œuvre de cette extension de service ;
- autorise M. le Président à engager les négociations auprès de partenaires potentiellement co-financeurs de cette extension de service et à signer les conventions afférentes.

#### **☛ R 4.2 - Avenant n°1 au marché d'exploitation des supports publicitaires sur les bus :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la réalisation d'un avenant n°1 au marché d'exploitation des supports publicitaires dans les bus
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant

**↳ R 4.3 - Convention de mise à disposition d'un terrain par la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain par la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté (S.A.F.C.)
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention

**↳ R 4.4 - Avenant n°1 à la convention de transfert de compétence en matière de transport scolaire :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les termes de l'avenant n°1 à la convention de transfert de compétence en matière de transport scolaire
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant

**↳ R 4.5 - Convention avec l'Etat pour le financement des aménagements relatifs à la sécurité dans le bus :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à solliciter une subvention de l'Etat pour ces aménagements et à signer la convention consécutive.

**Commission n°5 : aménagement de l'espace**

**↳ R 5.1 - Mission d'assistance aux communes de l'AUDAB - Ajustement de la programmation 2003**

⋮

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les modifications proposées pour la mission d'assistance de l'AUDAB auprès des communes, le nombre de jours global restant conforme au programme de travail 2003 de l'AUDAB.

**↳ R 5.2 - Acquisition d'orthophotos - Information :**

Lors de sa séance, le Bureau a validé cet achat et a mandaté M. le Président pour procéder à l'acquisition de ces orthophotos.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de cette acquisition d'orthophotos, premiers éléments du futur SIG.

**Commission n°10 : environnement**

**↳ R 10.1 - Conservatoire Botanique de Franche-Comté - Principe d'une adhésion C.A.G.B. :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- l'adhésion de la C.A.G.B. à l'association Conservatoire Botanique de Franche-Comté

- les candidatures de M. Pascal Duchezzeau, comme délégué titulaire et de Mme Françoise Presse, comme déléguée suppléante, au Conseil d'Administration en précisant expressément que cette candidature n'engage pas financièrement la C.A.G.B. dans les futures actions de cette association
- l'inscription de la cotisation 2003 qui s'élève à 50 €

### Commission n°11 : tourisme

#### ↳ R 11.1 - Partenariat entre la C.A.G.B. et le Groupement du Tourisme Fluvial (GTF) :

Mme Françoise Presse, membre du Conseil d'Administration de GTF, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les objectifs du partenariat entre la C.A.G.B. et GTF sur 2003
- autorise M. le Président à signer la convention à intervenir pour un montant de 3 000 € TTC ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

#### ↳ R 11.2 - Attribution d'une subvention à la SEM Citadelle :

Mme Joëlle Schirrer et MM. Bernard Lambert, Jean-Pierre Martin, Jacques Mariot, Michel Roignot, membres du Conseil d'Administration de la SEM Citadelle, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide d'attribuer une subvention à la SEM Citadelle d'un montant de 30 000 € au titre d'un soutien aux actions 2003 d'animation et de communication
- autorise M. le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

### Questions diverses

#### ↳ R 12.1 - Aide exceptionnelle au peuple algérien :

Pour participer à l'aide internationale destinée à aider l'Algérie à surmonter les conséquences de ce séisme, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Fondation de France - solidarité Algérie - qui collecte des fonds.

#### ↳ R 12.2 - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RN 83 en entrée Est de l'agglomération bisontine - Autorisation de signature du marché :

Après avoir pris connaissance de l'attribution du marché par le jury du 23 mai 2003, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement INGEDIA pour un montant de 685 188,40 € TTC, ainsi que tous actes utiles à la réalisation de cette opération.

#### ↳ R 12.3 - Mise à concurrence simplifiée relative à l'élaboration d'une charte pour l'environnement - Autorisation de signature du marché - Modification du plan de financement :

Après avoir pris connaissance de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 23 mai 2003, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le bureau d'étude ACT CONSULTANT pour un montant de 72 477,60 €
- valide le nouveau plan de financement
- autorise M. le Président à solliciter auprès de l'Etat (DIREN) une subvention d'un montant de 36 238,80 €

**☛ R 12.4 - Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance de poteaux d'arrêts et d'abribus - Autorisation de signature du marché :**

A la suite de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 17 juin 2003, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société MDO France Mobilier.

**☛ R 12.5 - Délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat - Modificatif :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté accorde cette délégation au Président pour la durée de son mandat.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

***Etaient présents :*** AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUXON - DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD - BESANÇON : Eric ALAUZET, Denis BAUD, Patrick BOURQUE, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER - BEURE : Philippe CHANEY - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Jean-Pierre PROST - ECOLE-VALENTIN : Maurice VERMOT (suppléant d' André BAVEREL), Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Claude PREIONI - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Jean-Marie VERNET - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOIRONTE : Odile BARTHOD (suppléante de Bernard MADOUX) - NOVILLARS : Raymonde BOURLON - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DÉPIERRE - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Chantal BOICHARD (suppléante de Roland BARDEY), Michel SCHNAEBELE - SAONE : Annick BILY (suppléante de Bernard GUYON), Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Christine SALLÉ (suppléante de Jean-François THIEBAUD) - VAUX-LES-PRÉS : Jacques LALLOYEAU (suppléant de Bernard GAVIGNET) - VORGES LES PINS : Evelyne CHAILLARD (suppléante de Charles BATISTE)

***Etaient absents :*** AUDEUX : Hugues BINETRUY - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT - AVANNE-AVENEY : Joël ROY - BESANÇON : Catherine BALLOT, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Annaïck CHAUVET, Alexandre CHIRIER, Jean-Loup COLY, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Karine GEIGER, Bruno LEGEARD, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Frédérique MOZER, Safia N'MINEJ, Marcel Pochard, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Jean ROSSELOT, Nicole WEINMAN - BEURE : Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET, Bertrand ASTRIC - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Alain CUCHE - CHEMAUDIN : Jean-Yves RENOU - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT - DELUZ : Yves TARDIEU - FRANOIS : Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - NOVILLARS : Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROUTELE : Claude SIMONIN - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY -

**Secrétaire de séance : Christelle PETITJEAN**

**Procuration de vote :**

**Mandants :** J. THIEBAUT ; F. BRANGET ; M. BULTOT ; A. CHAUVET ; MM. DUFAY ; S. MAIRE ; B. MEDJALDI ; F. MONNEUR ; J. ROSSELOT ; J. SEITZ ; JM DELACHAUX ; Y. TARDIEU ; F. GILLET ; P. CONTOZ ; B. BOURDAIS ; JY PRALON ;

**Mandataires :** J. CANAL ; C. CASENOVE ; MO CRABBE DIAWARA ; B. CYPRIANI ; B. FALCINELLA ; P. BOURQUE ; D. BAUD ; YM DAHOUI ; B. LAMBERT ; JC CHEVAILLER ; G. CANILLO ; J. SCHIRRER ; C PREIONI ; JM VERNET ; R. BOURLON ; JP MARTIN ;